

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1636

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Comité Bassin pour l'emploi Lyon Sud - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2010 en lien avec les Industries Créatives

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguët), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1636**

commission principale : développement économique

objet : **Association Comité Bassin pour l'emploi Lyon Sud - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2010 en lien avec les Industries Créatives**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une des priorités de la Communauté urbaine de Lyon depuis 2001. Cette politique a pour objectif de mieux répondre aux attentes des chefs d'entreprises et d'être plus réactifs dans la gestion des dossiers économiques. Pour cela, la Communauté urbaine de Lyon a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Aujourd'hui, la compétitivité des entreprises et leur capacité à créer de la valeur ajoutée et à se différencier nécessitent d'intégrer, au-delà de l'innovation uniquement technologique, les notions de créativité et de croisement entre des secteurs, des technologies, des pratiques et des marchés différents.

En juin 2009, se posait la question du positionnement et du message transmis autour de la notion d'Industries Créatives. Il a été décidé de bâtir une approche autour de la notion de Métropole Créative qui intègre un développement des filières Industries Créatives selon la définition de l'Unesco et une montée en puissance de la créativité intersectorielle avec une assise sur des fondements autour de la tolérance (respect environnemental, humain, management des connaissances, etc.).

Le cadre du partenariat avec l'association Comité de Bassin Lyon Sud :

Le comité de bassin d'emploi Lyon-Sud (CBE Lyon Sud) assure, depuis janvier 2004, une animation économique locale sur les deux territoires des conférences des maires Lônes et Coteaux du Rhône et Portes du Sud.

Le CBE Lyon Sud souhaite accompagner les mutations économiques du territoire. Il est ainsi associé depuis 2008 à la démarche initiée sur les "Industries Créatives" pour développer l'innovation et la créativité des entreprises.

En 2009, le développement des Filières Industries Créatives s'est concrétisé par le suivi et l'accompagnement des dossiers suivants :

- le travail d'accompagnement de la directrice du Village des créateurs dans l'écriture des plans d'actions,
- l'échange sur le positionnement du design dans la politique territoriale dans le cadre du colloque designer Européen,
- le suivi des événements Ergodesign 2009 et Congrès Intercolour 2009.

S'agissant du développement de la créativité intersectorielle, deux groupes de créativité inter-entreprises ont eu lieu sur les thématiques suivantes : "les seniors" en juin 2009 générant quatre concepts novateurs par les 12 entreprises participantes et, "l'efficacité énergétique, packaging, allergies, et ville de demain" générant quatre concepts par 19 entreprises. A mi-avril, les projets sont en phase de finalisation avant transfert à des pôles de compétitivité et/ou par l'accompagnement par l'Agence régionale du développement et de l'Innovation (ARDI Rhône Alpes).

Les projets suivants ont été accompagnés, suivis ou menés :

- City Car : participation au démarrage du groupe de travail afin de concevoir le nouveau véhicule urbain de demain,
- la plateforme technologique MISTRAL : participation aux échanges sur le positionnement de la Communauté urbaine de Lyon vis-à-vis des acteurs du textile et matériaux souples du territoire,
- un projet de convention d'affaires sur les Textiles à Usages Techniques et Fonctionnels par le suivi d'une étude d'opportunité avec les acteurs du textile de l'agglomération,
- le challenge ITECH 2009 par l'accompagnement et une participation au comité d'élection des projets. Enfin, une intervention sur les projets entrepris sur l'agglomération lyonnaise sur les Industries Créatives et la créativité intersectorielle a été menée avec succès lors de la conférence des maires à Yokohama au Japon,
- les structures suivantes ont été accompagnées : le pôle de compétitivité Techtera notamment par le suivi des projets de R&D ; le Cluster Lumière dans l'accompagnement au déploiement de sa politique.

Le programme d'actions 2010 du CBE Lyon Sud relatif à la métropole créative portera sur 2 axes :

Premier axe - Développement de la Métropole Créative : chercher à favoriser les croisements

Passage de relais avec le chargé de projet missionné sur les filières Industries Créatives, mise en place au cours de l'année 2010 de groupes de créativité intersectorielle mêlant entreprises, sciences humaines et sociales, usagers, artistes, sur le territoire, mise en place de lieux spécifiques dans une approche de laboratoire participatif et de tests d'usages, organisation d'un événement permettant à la communauté créative de la Communauté urbaine de Lyon de se développer.

Deuxième axe : Innovation et développement économique

Management de projets : gérer le projet Pépites pour la Communauté urbaine de Lyon avec en charge la coordination et l'interaction avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) de Lyon et le réseau Lyon Ville de l'entrepreneuriat (L_VE), mais aussi le suivi spécifique de la société Fibroline, animer le volet innovation du programme LVE, suivre le Challenge ITECH 2010 et le salon "Communiquez textile ! Communiquez objet !", participer à la Cellule recherche et développement (R&D) et au positionnement de cette instance dans le processus d'innovation de la Communauté urbaine de Lyon.

Suivi de structures : accompagner le programme d'action du pôle de compétitivité Techtera et ses grands projets (Ateliers innovation, Cartographie des Savoir Faire homme – machine, création de la plateforme technologique MISTRAL, gérer les projets de R&D (Doseless 2, Atena, Matbiotex, Nanoptex, Actiprotex), participer aux missions du Cluster Lumière et créer de l'interaction avec les filières Industries Créatives.

En complément des actions menées en 2009, à savoir le développement économique par la Métropole Créative, le CBE assurera en 2010 une mission d'identification et de mobilisation des entreprises à potentiel sur le territoire d'intervention du CBE. L'objectif est de mobiliser 10 nouvelles entreprises et de les accompagner pour l'année 2010.

Le CBE travaillera par ailleurs au déploiement d'une offre destinée aux entreprises à fort potentiel de croissance (entreprises Pépites), à l'animation du volet innovation du programme Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, ainsi qu'à la réflexion sur la création d'un lieu favorisant la créativité intersectorielle sur le territoire de la Communauté urbaine.

Ces actions viennent s'ajouter à celles conduites en 2009.

Afin de mesurer et d'assurer ces actions, deux indicateurs sont mis en place et notamment :

- le nombre de concepts générés par les groupes de créativité intersectorielle,
- le nombre d'entreprises ou d'acteurs associés.

Budget

Afin de soutenir ce plan d'actions lié à la métropole créative, il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon apporte une contribution financière de 75 000 € au CBE-Lyon Sud pour l'année 2010, dont le versement est subordonné à la réalisation des objectifs. La subvention sera versée à hauteur de 80 % en 2010 et 20 % en 2011 au vu des rapports financiers et du bilan d'activité.

Le montant de la subvention en 2009 s'élevait à 60 000 € ;

Vu ledit dossier,

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Comité de Bassin d'Emploi Lyon Sud (CBE) dans le cadre de son programme d'actions 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association du Comité de Bassin d'Emploi Lyon Sud définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1574 - selon l'échéancier suivant :

- 60 000 € en 2010,
- 15 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.